



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 22 avril 2015

DECISIONS

Pierrick ESCLAUZE (U.S. MONTALBANAISE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Sportive Montalbanaise du 11 avril 2015, comptant pour la 27^{ème} journée de PRO D2, **Monsieur Pierrick ESCLAUZE est requalifié immédiatement en raison d'une erreur sur l'identité du joueur fautif.**

Charly MALIE (U.S. MONTALBANAISE) : A la suite des rapports établis par les officiels de match à l'issue de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Sportive Montalbanaise du 11 avril 2015, comptant pour la 27^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Charly MALIE est suspendu pour une durée de **8 semaines consécutives** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber ou le pousser vers le sol de telle sorte que sa tête et/ou le haut du corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ».

Cette suspension prend effet à compter de ce jour. La date de requalification sera fixée ultérieurement, en tenant compte du dernier match disputé par l'A.S. Béziers Hérault lors de la saison 2014/2015 et de la période de neutralisation de l'intersaison 2015.

Andrei URSACHE (U.S. CARCASSONNAISE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre U.S. Carcassonnaise / A.S. Béziers Hérault du 4 avril 2015, comptant pour la 26^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Andrei URSACHE est suspendu pour une durée de **2 semaines consécutives** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Monsieur Andrei URSACHE est donc requalifié immédiatement.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Yohan VIVALDA (COLOMIERS RUGBY) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Colomiers Rugby / Stade Montois Rugby du 1^{er} mars 2015, comptant pour la 22^{ème} journée de PRO D2, Colomiers Rugby / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 4 avril 2015, comptant pour la 26^{ème} journée de PRO D2, C.S. Bourgoin Jallieu Rugby / Colomiers Rugby du 12 avril 2015, comptant pour la 27^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Yohan VIVALDA est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Yohan VIVALDA sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par le Colomiers Rugby.

Lifeimi MAFI (U.S.A. PERPIGNAN) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S.A. Perpignan / Tarbes Pyrénées Rugby du 25 janvier 2015, comptant pour la 18^{ème} journée de PRO D2, A.S. Béziers Hérault / U.S.A. Perpignan du 7 mars 2015, comptant pour la 23^{ème} journée de PRO D2, U.S.A. Perpignan / U.S. Dax Rugby Landes du 12 avril 2015, comptant pour la 27^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Lifeimi MAFI est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Lifeimi MAFI sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par l'U.S.A. Perpignan.

U.S. CARCASSONNAISE / A.S. BEZIERS HERAULT : A l'occasion de la rencontre U.S. Carcassonnaise / A.S. Béziers Hérault du 4 avril 2015, comptant pour la 26^{ème} journée de PRO D2, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par les officiels de match. La Commission de discipline et des règlements a prononcé une amende de **6 000 euros** à l'encontre des deux clubs pour « *Bagarres entre joueurs* ».

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

